

OPERATION :

REHABILITATION DE L'EXTENSION DE LA MAISON DIOCESAINE,
AMENAGEMENT DE LA GRANDE CHAPELLE
AINSI QUE DES ABORDS
A MENDE

MAITRISE D'OUVRAGE :

MAISON DIOCESAINE DE MENDE

7 rue Monseigneur de Ligonès
48 000 MENDE

EQUIPE DE MAITRISE D'ŒUVRE :

ARCHITECTE:



HSB ARCHITECTURE

16, Av Georges Clémenceau
48000 MENDE
Tél : 04 66 47 68 76
Email : hsb@hsbarchitecture.fr

BUREAU D'ETUDES:



IB2M

Avenue Victor Hugo - ZAE du Causse d'Auge
48000 MENDE
Tél : 04 66 32 17 65
Email : mende@ib2m.fr

ECONOMISTE:



ECOBATIMENT

1 Avenue Paulin Daudé
48000 MENDE
Tél : 04 66 45 48 09
Email : ecobatiment@orange.fr

PHASE : D.C.E.

DATE: NOVEMBRE 2023

CAHIER CLAUSES TECHNIQUES ET PARTICULIERES (C.C.T.P.)

LOT 08 DOUBLAGES - CLOISONS SECHES - PLAFONDS - ISOLATION

Sommaire

PLATRERIE-CLOISONS SECHES STG	4
NOTA	4
1 GENERALITES PLATRERIE-CLOISONS SECHES	4
OBJET DU PRESENT C.C.T.P.	4
ACCES CHANTIER - ABORDS - LIVRAISONS	4
TRAVAIL EN SITE OCCUPÉ	4
CONSISTANCE DES TRAVAUX	5
NORMES ET REGLEMENTS	5
MATERIELS ET MATERIAUX	5
ECHANTILLONS	5
CONTROLES	5
PROTECTION - MAINTIEN DES OUVRAGES	6
TOLERANCE	6
LIMITES COMMUNES A TOUS LES CORPS D'ETATS	6
SCELLEMENTS - REBOUCHAGES	6
MATERIAUX	6
PLATRERIE-CLOISONS SECHES	6
2 DESCRIPTION DES OUVRAGES PLATRERIE-CLOISONS SECHES	6
2.1 TRAVAUX PREALABLES	7
2.1 1 Protection sol existant	7
2.1 2 Échafaudage intérieur	7
2.2 DEMOLITIONS-REPRISES	7
2.2 1 Démolition soignée de plafonds existants	7
2.3 CLOISONS DE DOUBLAGE	7
2.3.1 DOUBLAGES SUR OSSATURES METAL	7
2.3.1 1 Doublage ossature + BA 18	7
2.3.1 2 Doublage sur ossature + isolant 140 + BA 18	8
2.4 CLOISONS DE DISTRIBUTION	8
2.4.1 CLOISONS SUR OSSATURE METAL	8
2.4.1 1 D72/36 S avec isolant	8
2.4.1 2 D98/62 Xtra S avec isolant	8
2.4.1 3 D98/48 S TWIN avec isolant 60 mm	9
2.4.1 4 Cloison de séparation CF 2h	9
2.4.2 OUVRAGES DIVERS	10
2.4.2 1 Pose huisseries	10
2.4.2 2 Habillage du bâtis support de wc suspendu	10
2.5 CLOISONS DE GAINES	10
2.5.1 GAINES ET CAISSONS SUR OSSATURES METAL	10
2.5.1 1 Caisson gaines CF 1 h	10
2.5.1 2 Caisson vertical ou horizontal 2 x 1 BA 13	10
2.6 ISOLATION	11
2.6.1 PAROIS HORIZONTALE	11
2.6.1 1 Laine de roche de 60 mm	11
2.6.1 2 Laine de verre 100 mm en plafond	11
2.6.1 3 Laine de verre 240 mm en plafond	11
2.7 PLAFONDS SUSPENDUS	11
2.7 1 Plafond horizontal acoustique	11
2.7 2 Plafonds horizontal	11
2.7 3 Plafond CF 1 h sous éléments bois	12
2.7 4 Plafond CF 1 h sous solivage bois	12
2.7 5 Plafond CF 2 h sous solivage bois	12
2.7 6 Habillage vertical en retombée de plafond	13
2.7 7 Habillage périphérie châssis désenfumage	13
2.7 8 Plus value pour caisson devant fenêtres	13

Sommaire

2.8 DIVERS	13
2.8 1 Plus value habillage trémie d'escalier	13

PLATRERIE-CLOISONS SECHES STG

NOTA

L'entreprise devra se reporter aux articles du CCTP pour obtenir une définition complète de la prestation.

L'entreprise est tenue d'indiquer, en regard de chaque article le prix unitaire dans le bordereau.

Le prix en regard de chaque article, s'entend pour une prestation terminée, comprenant toutes les sujétions de fourniture et de mise en oeuvre inhérentes à celles-ci.

L'entreprise est tenue de vérifier qu'aucune omission ou erreur ne subsiste dans l'énumération des ouvrages du descriptif et du cadre de décomposition du prix global et forfaitaire, pour mener à leur terme les travaux faisant l'objet de la présente étude.

Le présent cadre de décomposition du prix global et forfaitaire n'est pas limitatif et il devra être, le cas échéant, complété par l'entreprise, compte tenu de l'étude réalisée et de l'appréciation qui lui est laissée pour définir les travaux qui lui incombent.

Les quantités sont données à titre indicatif. L'entreprise est donc tenue des les vérifier et de s'engager sur un prix global et forfaitaire.

1 GENERALITES PLATRERIE-CLOISONS SECHES

OBJET DU PRESENT C.C.T.P.

Le présent document concerne les travaux du LOT DOUBLAGES - CLOISON SECHES - PLAFONDS - ISOLATION pour le projet "REHABILITATION DE L'EXTENSION DE LA MAISON DIOCESAINE, AMENAGEMENT DE LA GRANDE CHAPELLE AINSI QUE DES ABORDS A MENDE" en Lozère (48).

Le présent C.C.T.P. n'est pas exhaustif et l'entreprise devra la réalisation de tous les ouvrages désigné dans les différentes pièces contractuelles du Marché, et notamment :

- le C.C.A.P.
- le C.C.T.P. tout corps d'état
- les Plans d'Architecte
- et tous documents faisant partie intégrante du Marché.

ACCES CHANTIER - ABORDS - LIVRAISONS

Les entreprises devront prévoir dans leur offre de prix, tous les moyens nécessaires à la réalisation des travaux situés au R+2, R+3 et au R+4 du bâtiment.

Les entrepreneurs devront prévoir tous les équipements et matériels nécessaires pour l'évacuation et/ou l'approvisionnement des matériaux destinés à la bonne réalisation de leurs ouvrages dans les étages.

L'accès intérieur se fera depuis la cage d'escalier centrale du bâtiment dans la zone désaffectée.

Les bruits de chantier ne devront en aucun cas dépasser les niveaux sonores fixés par la réglementation en vigueur.

Toutes les précautions devront être prises par les entreprises afin de limiter au maximum les nuisances:

- en cas d'émissions de poussières dans les autres locaux et dans les espaces environnants,
- en cas de livraison de matériaux sur site,
- lors du stationnement des véhicules des entreprises travaillant sur le chantier.

TRAVAIL EN SITE OCCUPÉ

Les entreprises devront intervenir en site occupé.

L'ensemble des bureaux et salles dans les étages inférieurs seront occupés.

Les entreprises, de par leurs interventions, devront gêner le moins possible les utilisateurs, notamment pour les accès aux bâtiments.

Tous les travaux devant être réalisés dans les bureaux/salles existantes déjà réaménagés, devront être planifiés à l'avance afin de prévenir les occupants de la future intervention.

CONSISTANCE DES TRAVAUX

La proposition de l'entreprise s'entend compris :

- la fourniture de tous les matériaux nécessaires à l'exécution des travaux ;
- la main d'œuvre d'exécution ;
- les percements, coupes, découpes nécessaires aux autres corps d'états ;
- tous les scellements, calfeutrements et raccords nécessaires à la bonne exécution des travaux ;
- le nettoyage après intervention, avant la livraison du chantier aux lots intervenant après l'exécution des travaux de ce lot ;
- l'évacuation de ses propres déchets et gravois ;
- en règle générale, l'ensemble des obligations mises à sa charge par les pièces du marché.

NORMES ET REGLEMENTS

Documents techniques Unifiés (D.T.U.) :

Sont applicables, aux matériaux employés d'une part, à l'exécution des travaux d'autre part, les prescriptions et recommandations des Cahiers des Charges (ou ayant valeur de Cahier des Charges) des Documents Techniques Unifiés (D.T.U.), suivis du Cahier des Clauses Spéciales, mémento de conception ou mise en oeuvre, additifs et erratum publiés par le C.S.T.B. :

- * D.T.U n° 20.1 : Ouvrages en maçonnerie de petits éléments - Parois et murs (D.T.U. P.10-202).
- * D.T.U. n° 25.1 : Enduits intérieurs en plâtre,(D.T.U. P.71-201).
- * D.T.U. n° 25.222 : Plafonds fixés - plaques de plâtre à enduire. Plaques de plâtre à parement lisse (D.T.U. P.72-201).
- * D.T.U. n° 25.232 : Plafonds suspendus. Plaques de plâtre à enduire. Plaque de plâtre à parement lisse directement suspendues (D.T.U. P.68-201).
- * D.T.U. n° 25.31 : Ouvrages verticaux en plâtrerie,(D.T.U. P.72-202).
- * D.T.U. n° 25.41 : Ouvrages en plaques de parement en plâtre (plaques à face cartonnée) (D.T.U. P.72-203).
- * D.T.U. n° 25.41 : Ouvrages en plaques de parement en plâtre (D.T.U. P.72-203)

Normes Européennes et Françaises :

Les matériaux et les mises en oeuvre, dont la réalisation est prévue au marché, doivent satisfaire aux dispositions portées par l'ensemble des Normes Européennes et Françaises publiées par l'Association Française de Normalisation (A.F.N.O.R.) et homologuées par arrêté ministériel et en vigueur à la date de remise de l'offre, même si elles ne sont pas citées dans le présent document.

- * Normes de la série NF.B.12 : Gypse et plâtre.
- * Normes de la série NF.P.71 : Plâtrerie.
- * Normes de la série NF.P.72 : Éléments en plâtre.
- * Normes de la série NF.P.73 : Staff et stuc.
- * Classe A : Métallurgie.
- * Classe B : Bois.
- * Classe P : Bâtiment.
- * Classe S : Acoustique.
- * Classe T : Industries chimiques générales.

Notamment la norme NF P 01.001 révisée, concernant les dimensions des constructions et la coordination modulaire : module de base, modulation des dimensions verticales et horizontales.

En cas de discordance entre ces différentes normes, celle de date la plus récente fait foi.

- * NF A 36.250 (Mars 1968) : Tôles plaquées.
- * NF A 50.471 (Janvier 1977) : Aluminium en feuille caractéristiques et tolérances.
- * NF B 54.050 (Décembre 1971) : Panneaux de fibres. Définition et classification.

MATERIELS ET MATERIAUX

Les matériaux, matériels et fournitures quelconques utilisées pour l'exécution des travaux ainsi que les caractéristiques ou usines de production proposée par l'entrepreneur devront être soumis au Maître d'oeuvre pour acceptation avant emploi. En particulier, les plâtres utilisés pour la réalisation des cloisons et des enduits devront être totalement exempts de gypse synthétique. L'entrepreneur en fournira la preuve avant toute exécution. Tous travaux non conformes seront systématiquement démolis et reconstruits aux frais de l'entreprise.

ECHANTILLONS

Avant l'exécution des travaux, l'entreprise adjudicataire devra indiquer au Maître d'oeuvre les lieux de provenance de ses matériaux et le nom de ses fournisseurs avec les références et les garanties d'emploi données par ces derniers.

Les différents échantillons de tous les matériaux seront remis au Maître d'oeuvre et soumis à son contrôle avant le commencement des travaux.

CONTROLES

Tous les ouvrages réalisés devront être conformes aux normes et échantillons remis.

L'Entrepreneur est tenu de se soumettre aux contrôles, vérifications et essais imposés par :

- * Les règlements en vigueur.
- * Les D.T.U. et Cahiers du C.S.T.B.
- * Le Maître d'Oeuvre .
- * Le Bureau de Contrôle.

Les frais afférents à ces opérations sont à la charge de l'Entrepreneur.

Il peut être prélevé, en présence du Maître d'Oeuvre, des échantillons d'ouvrages, à des fins d'expertises, notamment pour

...Suite de "CONTROLES..."

tester les qualités phoniques des matériaux.

L'Entrepreneur du présent lot est tenu de prendre en charge les essais sous le contrôle d'un bureau spécialisé et agréé par le Maître de l'Ouvrage.

L'Entrepreneur est tenu de se soumettre d'une part aux contrôles, vérifications et essais imposés par les normes et règles, d'autre part aux conditions fixées par le Maître d'Oeuvre lors de la coordination d'exécution. Les essais et contrôles des indices d'affaiblissement phonique ou indices d'isolement acoustique jugés "in situ", sont à la charge des lots intervenants dans les locaux concernés suivant les modalités prévues au C.P.T.C.

Les essais de résistance mécanique au sac sont réalisés aux frais de l'Entrepreneur, à la demande du Maître d'Oeuvre.

Ces essais et contrôles doivent être exécutés par un technicien spécialiste agréé du Maître d'Oeuvre.

Dans tous les cas, les essais sont sanctionnés par un procès-verbal d'essai ne pouvant en aucun cas être considéré comme procès-verbal de réception des travaux.

Dans le cas où les ouvrages livrés sont d'une qualité inférieure à celle précisée au marché, l'ensemble de la livraison est refusé, y compris les quantités déjà posées.

PROTECTION - MAINTIEN DES OUVRAGES

Les éléments devront être protégés provisoirement et pendant la durée du chantier par les films ou rubans permettant de supprimer le contact incompatible. L'entreprise devra la dépose de ces protections avant réception de travaux et un parfait nettoyage de ses ouvrages.

La proposition de l'entreprise s'entend compris la réfection de tous les ouvrages défectueux et ce jusqu'à la réception des travaux, ainsi que la protection des ouvrages contre l'ébranlement, chocs et épaufrures des arêtes.

TOLERANCE

a - Implantation, Verticalité et Équerrage :

Implantation : 2 mm pour les axes des cloisons.

Aucunes tolérances ne seront acceptées, notamment en ce qui concerne la verticalité et l'équerrage des cloisons.

b - Planimétrie :

L'attention de l'entreprise est particulièrement attirée sur les points suivants :

- planimétrie d'après prescriptions du DTU ;

- régularité des joints ;

- rectitude parfaite des arêtes.

Toute partie présentant un défaut quelconque sera soigneusement reprises et refait sans aucun supplément.

LIMITES COMMUNES A TOUS LES CORPS D'ETATS

L'entrepreneur du présent lot devra la réalisation des socles sous cloisons (socles réalisés en PVC), ainsi que la pose de plastiques pour les cloisons séparatives des pièces humides.

L'entrepreneur du présent lot sera tenu de réserver dans les cloisons les passages et ouvertures demandés par les autres corps d'états. La finition après le passage des corps d'états (notamment électricité et plomberie) est à la charge du présent lot.

SCELLEMENTS - REBOUCHAGES

L'Entrepreneur doit se conformer aux prescriptions du C.P.T.C.

L'Entrepreneur du présent lot doit tous boucllements et calfeutremments soignés et tous raccords de parement nécessaires autour des matériels traversant et/ou encastrés par les autres lots y compris scellements complémentaires si nécessaire et la reconstitution coupe-feu et/ou acoustique nécessaire

MATERIAUX

L'entrepreneur devra **obligatoirement fournir les fiches techniques**, avec indications précises des caractéristiques, **des différents matériaux proposés dans son offre et qu'il devra ensuite mettre en œuvre pour la réalisation des travaux**.

Des plans de détails des points singuliers concernant le projet, peuvent être joint en complément de leur offre.

PLATRERIE-CLOISONS SECHES

2

DESCRIPTION DES OUVRAGES PLATRERIE-CLOISONS SECHES

L'entreprise devra prendre contact avec les lots techniques pour la mise en place de renfort dans les doublages et/ou cloisons derrière les sanitaires, hotte, cuisine et autres appareils fixés contre les cloisons ou doublages.

➤ Isolants:

o Isolants à base de laine minérale disposant de la certification EUCB : conformité avec la note Q de la Directive Européenne 97/69/CE - Produits exonérés du classement cancérigène

o Pas de produits classés Xn au sens de la directive européenne 97/69/CE.

- o Label Indoor Climate pour les faux plafonds en laine minérale compressée

➤ **Perméabilité à l'air :**

- o Les fixations au travers de la membrane d'étanchéité à l'air devront être rendues étanches.
- o Y compris toute sujétion permettant d'atteindre l'objectif de perméabilité à l'air de l'opération (Se référer au carnet de détails)

2.1 **TRAVAUX PREALABLES**

2.1.1 **Protection sol existant**

L'entrepreneur du présent lot devra la protection des sols existants et conservés, comprenant:
- mise en place d'un film polyane et d'une protection type cartons épais avec adhésif entre chaque élément.
Compris toutes sujétions pour une parfaite mise en œuvre.
Nota: l'enlèvement de la protection en fin de chantier est du par le LOT NETTOYAGE.

Localisation :

Escalier existant entre le RDC et le niveau 1

2.1.2 **Échafaudage intérieur**

Réalisation et mise en place d'un échafaudage intérieur permettant de réaliser les travaux de dépose du plafond et reprises périphériques dues par le présent LOT + travaux de création de chevêtre dans le plancher bois du au LOT MENUISERIE INTERIEURE.
Compris toutes sujétions de mise en œuvre et enlèvement en fin des travaux.
Nota: aucuns travaux de prévus en sols et murs de la cage d'escalier existante.

Localisation :

Dans cage d'escalier existante au niveau 1

2.2 **DEMOLITIONS-REPRISES**

2.2.1 **Démolition soignée de plafonds existants**

Démolition soignée de plafonds existants en plaques de plâtre, compris enlèvement de toutes fixations et de tous accessoires de pose.
Compris évacuations des gravats aux décharges publiques.
Nota: la démolition devra être soignée car aucuns travaux de prévus sur les murs périphériques.

Localisation :

Niveau 1: plafond de la cage d'escalier pour création accès vers niveau 2

2.3 **CLOISONS DE DOUBLAGE**

2.3.1 **DOUBLAGES SUR OSSATURES METAL**

2.3.1.1 **Doublage ossature + BA 18**

Doublage réalisé par un complexe PREGYMETAL de chez SINIAT ou équivalent :

- ossature PREGYMETAL,
 - 1 plaque BA 18 standard (un seul côté)
- Traitement des arêtes vives par bandes renforcées agréées par le fabricant.
Compris baguettes métalliques.

Les joints seront traités suivant la technique et avec les produits SINIAT comprenant à minima remplissage des espaces entre plaques supérieur à 4 mm par enduit type Prégycolle 120, garnissage des joints à la spatule avec un enduit à joint prêt à l'emploi ou en poudre, mise en place de la bande à joint et serrage de cette dernière, mise en oeuvre de 2 couches supplémentaires d'enduit à joint largeur environ 25 à 30 cm, pour une finition parfaitement soignée.

Compris bandes de renforts armées, pour angles saillants, agréées par le fabricant.

L'ensemble sera réalisé conformément aux DTU et normes en vigueur.

Compris toutes sujétions de mise en oeuvre.

Compris plus value pour remplacement des plaques de base par des plaques de plâtre marine de type prégydro chez SINIAT ou similaire pour l'ensemble des faces périphériques du local découpe.

Localisation :

Pour doublage des murs vers chapelle dans sacristies Nord et Sud
R+2: essentiellement pour habillage des refends existants

...Suite de "2.3.1 1 *Doublage ossature + BA 18...*"

R+3: pour doublage des refends existants

2.3.1 2 **Doublage sur ossature + isolant 140 + BA 18**

Doublage réalisé par un complexe PREGYMETAL de chez SINIAT ou équivalent comprenant :

- ossature Prégymétal adaptée à la hauteur du doublage jusque sous toiture,
- 1 plaque BA 18 standard (un seul côté),
- laine minérale de 140 mm épaisseur en panneaux semi-rigide, avec pare vapeur, du type GR 32 de chez SAINT GOBAIN ou équivalent.

R supérieur ou égal à 4.35 (m².K)/W

Traitement des arêtes vives par bandes renforcées agréées par le fabricant.

Compris plaques marines type Prégydro pour les pièces humides et PrégYWAB pour la zone douche.

Compris baguettes métalliques.

Compris baguettes métalliques.

Les joints seront traités suivant la technique et avec les produits SINIAT comprenant à minima remplissage des espaces entre plaques supérieur à 4 mm par enduit type Prégycolle 120, garnissage des joints à la spatule avec un enduit à joint prêt à l'emploi ou en poudre, mise en place de la bande à joint et serrage de cette dernière, mise en oeuvre de 2 couches supplémentaires d'enduit à joint largeur environ 25 à 30 cm, pour une finition parfaitement soignée. Compris jonction de panneaux par bandes adhésives.

Compris toutes sujétions de mise en oeuvre.

Localisation :

Pour doublage des murs extérieurs dans sacristies Nord et Sud

R+2: ensemble des murs extérieurs

R+3: ensemble des murs périphériques

En combles: pour habillage vertical en périphérie des conduits pour évacuations des fumées

2.4 **CLOISONS DE DISTRIBUTION**

2.4.1 **CLOISONS SUR OSSATURE METAL**

2.4.1 1 **D72/36 S avec isolant**

Cloisons du type PREGYMETAL D72/36 S de chez SINIAT ou équivalent.

Ossature métallique PREGYMETAL constituée de rails et de montants en acier galvanisé entraxe des montants verticaux 60 ou 40 cm suivant hauteur, ép. 6/10 ème en M36.

Chaque parement sera constitué de 1 plaque type PREGYPLAC BA 18 std.

Compris mise en place d'un isolant intermédiaire, ép. 30 mm.

Résistance au feu : 1 h.

Compris plus value pour remplacement des plaques de plâtre de base par des plaques de plâtre marine pour l'ensemble des faces périphériques des salles de bains.

Compris plus value pour remplacement des plaques de plâtre de base par des plaques de plâtre de type placoflam de chez placo ou similaire pour l'habillage des conduit de cheminée ou autres zones sensible.

Les joints seront traités suivant la technique et avec les produits SINIAT comprenant à minima remplissage des espaces entre plaques supérieur à 4 mm par enduit type Prégycolle 120, garnissage des joints à la spatule avec un enduit à joint prêt à l'emploi ou en poudre, mise en place de la bande à joint et serrage de cette dernière, mise en oeuvre de 2 couches supplémentaires d'enduit à joint largeur environ 25 à 30 cm, pour une finition parfaitement soignée.

Compris bandes de renforts armées, pour angles saillants, agréées par le fabricant.

L'ensemble sera réalisé conformément aux DTU 25-41 et normes en vigueur.

NOTA : l'entreprise devra la mise en place de renforts par planches 27 mm fixées aux ossatures métalliques pour fixation des supports, sanitaires suivant l'implantation dû par le lot sanitaire.

Localisation :

R+2: pour cloisonnements dans sanitaires

R+3: pour cloisons dans SDE individuelles et communes

2.4.1 2 **D98/62 Xtra S avec isolant**

Cloisons du type PREGYMETAL D98/62 Xtra S de chez SINIAT ou équivalent.

Ossature métallique PREGYMETAL constituée de rails et de montants en acier galvanisé entraxe des montants verticaux 60 ou 40 cm suivant hauteur, ép. 6/10 ème de M62 Xtra.

Chaque parement sera constitué de 1 plaques BA 18 S.

Compris isolant de type laine de verre de 60 mm dans les cloisons.

Résistance au feu : 1 h.

Affaiblissement acoustique Rw+C : 49dB.

Hauteur de la cloison sous dalle béton.

Compris plus value pour remplacement des plaques de plâtre de base par des plaques de plâtre marine pour l'ensemble des faces périphériques des salles de bains.

Compris plus value pour remplacement des plaques de plâtre de base par des plaques de plâtre de type placoflam de chez

...Suite de "2.4.1 2 D98/62 Xtra S avec isolant..."

placo ou similaire pour l'habillage des conduit de cheminée ou autres zones sensible.

Les joints seront traités suivant la technique et avec les produits SINIAT comprenant à minima remplissage des espaces entre plaques supérieur à 4 mm par enduit type Prégycolle 120, garnissage des joints à la spatule avec un enduit à joint prêt à l'emploi ou en poudre, mise en place de la bande à joint et serrage de cette dernière, mise en oeuvre de 2 couches supplémentaires d'enduit à joint largeur environ 25 à 30 cm, pour une finition parfaitement soignée.
Compris bandes de renforts armées, pour angles saillants, agréées par le fabricant.
L'ensemble sera réalisé conformément aux DTU 25-41 et normes en vigueur.

Rw inférieur ou égal à 49dB.

NOTA : l'entreprise devra la mise en place de renforts par planches 27 mm fixées aux ossatures métalliques pour fixation des supports, sanitaires suivant l'implantation dû par le lot sanitaire.

Localisation :

Dans sacristies suivant lots techniques

R+2: pour cloisons entre oratoire et sacristie, entre sanitaires/bureau 20 et dgt 21, entre sanitaires et bureau 20, cloisons dans zone salle commune + bouchements divers

Combles: pour locaux techniques

R+3: pour cloisonnement entre chambre et sa SDE, zone SDB communes et PMR, bouchement divers

2.4.1 3 D98/48 S TWIN avec isolant 60 mm

Cloison de distribution du type PREGYMETAL D98/48 S TWIN de chez SINIAT ou équivalent.

Ossature métallique PREGYMETAL constituée de rails et de montants en acier galvanisé entraxe des montants verticaux 45 ou 90 cm suivant hauteur, ép. 6/10 ème de M48-50.

Épaisseur totale: 98 mm.

Chaque parement sera constitué de 1 plaque type PREGYTWIN BA 25 S.

Compris isolant de type laine de verre de 60 mm dans les cloisons.

Résistance au feu : 1 h (ou E.I. 60).

Rw+C = 57dB.

Hauteur de la cloison sous toiture.

Compris plus value pour remplacement des plaques de plâtre de base par des plaques de plâtre marine pour l'ensemble des faces périphériques des salles de bains.

Compris plus value pour remplacement des plaques de plâtre de base par des plaques de plâtre de type placoflam de chez placo ou similaire pour l'habillage des conduit de cheminée ou autres zones sensible.

Les joints seront traités suivant la technique et avec les produits SINIAT comprenant à minima remplissage des espaces entre plaques supérieur à 4 mm par enduit type Prégycolle 120, garnissage des joints à la spatule avec un enduit à joint prêt à l'emploi ou en poudre, mise en place de la bande à joint et serrage de cette dernière, mise en oeuvre de 2 couches supplémentaires d'enduit à joint largeur environ 25 à 30 cm, pour une finition parfaitement soignée.

Compris bandes de renforts armées, pour angles saillants, agréées par le fabricant.

L'ensemble sera réalisé conformément aux DTU 25-41 et normes en vigueur.

NOTA : l'entreprise devra la mise en place de renforts par planches 27 mm fixées aux ossatures métalliques pour fixation des supports sanitaires, tv ou sèche serviettes suivant l'implantation dû par le lot sanitaire.

Localisation :

R+2: cloisons entre oratoire/dgt 21/sanitaires et cage d'escalier, entre oratoire/sacristie et dgt 21, bouchement entre salle polyvalente et dgt 21, cloisons entre wc pmr/salle commune et dgt 21

R+3: pour cloisonnement entre chambres, entre chambres et circulation, entre chambre et SDE voisine

2.4.1 4 Cloison de séparation CF 2h

Réalisation d'une cloison de séparation du type S205 de chez SINIAT ou équivalent.

Double ossature métallique indépendante PREGYMETAL constituée de rails et de montants en acier galvanisé entraxe des montants verticaux 60 cm, hauteur sous plancher environ 3.40 m, ép. 6/10 ème en M70-35 accolés.

Chaque parement sera constitué de 3 plaques type Prégyc BA 13.

Compris isolant de type laine de roche de 45 mm en deux couches dans la cloison.

Résistance au feu : 2 h.

Rw+C = 67dB.

Les joints seront traités suivant la technique et avec les produits SINIAT comprenant à minima remplissage des espaces entre plaques supérieur à 4 mm par enduit type Prégycolle 120, garnissage des joints à la spatule avec un enduit à joint prêt à l'emploi ou en poudre, mise en place de la bande à joint et serrage de cette dernière, mise en oeuvre de 2 couches supplémentaires d'enduit à joint largeur environ 25 à 30 cm, pour une finition parfaitement soignée.

Compris bandes de renforts armées, pour angles saillants, agréées par le fabricant.

L'ensemble sera réalisé conformément aux DTU 25-41 et normes en vigueur.

...Suite de "2.4.1 4 Cloison de séparation CF 2h..."

NOTA : l'entreprise devra la mise en place de renforts par planches 27 mm fixées aux ossatures métalliques pour fixation des supports, sanitaires suivant l'implantation dû par le lot sanitaire.

Localisation :

R+2: cloison de séparation entre cage d'escalier/oratoire et locaux autres destinations + entre dgt 22 et chapelle

R+3: pour bouchement entre cage d'escalier et autres locaux

2.4.2 OUVRAGES DIVERS

2.4.2 1 Pose huisseries

L'entrepreneur du présent lot aura à sa charge la pose des huisseries de portes se trouvant sur les cloisons. Il devra s'occuper en temps utile de s'assurer auprès du titulaire du lot Menuiseries intérieures de l'approvisionnement de celles-ci.

Compris toutes sujétions de mise en oeuvre.

Localisation :

Dans sacristies suivant lots techniques

R+2: ensemble des blocs-portes dans cloisons

Combles: pour locaux techniques

R+3: ensemble des blocs-portes dans cloisons

2.4.2 2 Habillage du bâtis support de wc suspendu

Réalisation de l'habillage du bâtis support de wc suspendu en plaques de plâtre BA 18 hydro Haute Dureté sur ossatures métalliques.

Compris habillage de la tablette en plaques de plâtre ou réalisation de l'habillage toute hauteur suivant lot technique.

Réalisation des joints avec bande spécial plaque de plâtre, l'ensemble préconisations du fabricant.

Compris toutes sujétions de réalisation et de mise en œuvre.

Localisation :

R+2: ensemble des bâti-support de wc suspendus

R+3: ensemble des bâti-support de wc suspendus

2.5 CLOISONS DE GAINES

2.5.1 GAINES ET CAISSONS SUR OSSATURES METAL

2.5.1 1 Caisson gaines CF 1 h

Caisson pour encoffrement type gaine technique de degré CF 1h du type PLACOSTIL 98/48 de chez PLACOPLATRE ou équivalent.

Ossature métallique comprenant rails et montants en acier galvanisé.

Chaque parement sera constitué de 2 plaques BA 13 standard, et traitement des joints avec enduit + bande.

Compris bourrage par laine de roche ép 70 mm.

L'ensemble réalisé suivant prescriptions du fabricants.

Compris toutes sujétions de mise en oeuvre.

Localisation :

Dans sacristies suivant lots techniques

R+2: suivant lots techniques y compris pour reprise de coffre existant au R+1

R+3: suivant lots techniques

2.5.1 2 Caisson vertical ou horizontal 2 x 1 BA 13

Réalisation de caisson en plaques de plâtre (2 x 1 BA 13) sur ossatures métalliques.

Compris bourrage par incorporation de laine de roche ou laine de verre, ép. 45 mm.

RA ≥ 35dB, ΔLan ≤ 31dB.

Compris toutes sujétions de mise en œuvre.

Dimensionnement suivant lot technique concerné.

NOTA : l'entreprise devra la mise en place de renforts par planches 27 mm fixées aux ossatures métalliques pour fixation des supports, sanitaires suivant l'implantation dû par le lot sanitaire.

Localisation :

Dans sacristies suivant lots techniques

...Suite de "2.5.1 2 Caisson vertical ou horizontal 2 x 1 BA 13..."

R+2: suivant lots techniques y compris pour reprise de coffre existant au R+1

R+3: suivant lots techniques

2.6 **ISOLATION**

2.6.1 **PAROIS HORIZONTALE**

2.6.1 1 **Laine de roche de 60 mm**

Fourniture et mise en place de 60 mm de laine de roche de chez ROCKWOOL ou équivalent, sur plafonds en plaque de plâtre prévu ci-avant.

Réaction au feu: au minimum A2 s2 d0.

La paroi côté chaud sera revêtue d'un pare vapeur, dont les joints seront soudés entre eux par du ruban adhésif.

Compris toutes sujétions de mise en oeuvre.

Localisation :

R+2: sur plafond dans oratoire

R+2: sur ensemble des plafonds en plâtre dans les espaces chambres/dortoirs

2.6.1 2 **Laine de verre 100 mm en plafond**

Fourniture et mise en place d'une couche de laine de verre de 100 mm ép. du type KI FIT 040 de chez KNAUF INSULATION ou similaire.

Pose entre solives existantes et sur isolant prévu ci-après.

R supérieur ou égal à : 2.50 m²K/W

Réaction au feu type A1.

Mise en oeuvre sur plafond horizontal.

Compris toutes sujétions de mise en oeuvre.

Localisation :

Pour sacristies Nord et Sud

R+3: ensemble du niveau

2.6.1 3 **Laine de verre 240 mm en plafond**

Fourniture et mise en place d'une couche de laine de verre de 240 mm ép. du type KI FIT 040 de chez KNAUF INSULATION ou similaire.

Pose sur plafond CF prévu ci-après.

R supérieur ou égal à : 6.00 m²K/W

Réaction au feu type A1.

Compris toutes sujétions de mise en oeuvre.

Localisation :

Pour sacristies Nord et Sud

R+23: ensemble du niveau

R+3: ensemble du niveau

2.7 **PLAFONDS SUSPENDUS**

2.7 1 **Plafond horizontal acoustique**

Plafonds suspendus du type ROCKFON MONO ACOUSTIC de chez ROCKFON ou équivalent.

Panneau monolithique en laine de roche ép. 40 mm y compris sur ossature métallique fixée sous plafonds en plaques de plâtre CF.

Compris traitement des joints entre plaques (Bande + Enduit).

Compris toutes sujétions de fixation et de mise en oeuvre.

Localisation :

R+2: dans salle polyvalente suivant plan

2.7 2 **Plafonds horizontal**

Plafonds suspendus de type PLACOSTIL de chez PLACOPLATRE, ou équivalent.

Plaque de plâtre BA 13 fixée sur ossature métallique sous plafond CF en plaque de plâtre.

Les joints seront traités suivant la technique et avec les produits SINIAT comprenant à minima remplissage des espaces entre plaques supérieur à 4 mm par enduit type Prégycolle 120, garnissage des joints à la spatule avec un enduit à joint prêt à l'emploi ou en poudre, mise en place de la bande à joint et serrage de cette dernière, mise en oeuvre de 2 couches supplémentaires d'enduit à joint largeur environ 25 à 30 cm, pour une finition parfaitement soignée.

Compris baguettes métalliques.

...Suite de "2.7 2 Plafonds horizontal..."

Compris toutes sujétions de fixation et de mise en œuvre.

Localisation :

R+2: dans oratoire

R+3: dans ensemble des chambres individuelles et dortoirs

2.7 3 Plafond CF 1 h sous éléments bois

Réalisation d'un plafond suspendu CF 1h, fixé sous éléments bois type charpente ou escalier bois, de type plafond PREGYMETAL de chez SINIAT ou équivalent.

Plafond constitué de montants et suspentes, adaptées au support, et de 2 plaques de plâtre de type BA 18 PREGYPLAC.

Compris traitement des joints entre plaques (bande + enduits).

Compris baguettes métalliques.

Compris tous raccords au droit des plafonds et parois existantes.

Compris toutes sujétions de fixations et de mise en œuvre.

Le présent plafond devra pouvoir recevoir l'isolation prévue ci-après.

NOTA : Une attestation du degré coupe feu 1h devra être remise au maître d'œuvre.

Localisation :

Pour sacristies Nord et Sud

Combles: pour locaux techniques

Cages d'escalier: sous volées de l'escalier bois créé entre le R+1 et le R+2 y compris sous palier 20

R+3: ensemble du niveau

2.7 4 Plafond CF 1 h sous solivage bois

Réalisation d'un plafond suspendu CF 1h, fixé sous solivage bois, de type plafond PREGYMETAL de chez SINIAT ou équivalent.

Plafond constitué d'une ossature primaire type rail 2Plus, suspentes antivibratiles et fourrures, adaptées fixées sous solivages bois, et de 2 plaques de plâtre de type BA 15 PREGYFEU A1.

Les joints seront traités suivant la technique et avec les produits SINIAT comprenant à minima remplissage des espaces entre plaques supérieur à 4 mm par enduit type Prégycolle 120, garnissage des joints à la spatule avec un enduit à joint prêt à l'emploi ou en poudre, mise en place de la bande à joint et serrage de cette dernière, mise en œuvre de 2 couches supplémentaires d'enduit à joint largeur environ 25 à 30 cm, pour une finition parfaitement soignée.

Compris bandes de renforts armées, suivant le cas, agréées par le fabricant.

L'ensemble sera réalisé conformément aux DTU et normes en vigueur.

Compris toutes sujétions de fixations et de mise en œuvre.

Le présent plafond devra pouvoir recevoir l'isolation prévue ci-après.

NOTA : Une attestation du degré coupe feu 2h devra être remise au maître d'œuvre.

Localisation :

R+2: ensemble de la zone salle polyvalente/moitié du dgt 21, salle commune/wc pmr, local ménage

2.7 5 Plafond CF 2 h sous solivage bois

Réalisation d'un plafond suspendu CF 2h, fixé sous solivage bois, de type plafond PREGYMETAL de chez SINIAT ou équivalent.

Plafond constitué d'une ossature primaire type rail 2Plus, suspentes antivibratiles et fourrures, adaptées fixées sous solivages bois, et de 3 plaques de plâtre de type BA 15 PREGYFEU A1.

Les joints seront traités suivant la technique et avec les produits SINIAT comprenant à minima remplissage des espaces entre plaques supérieur à 4 mm par enduit type Prégycolle 120, garnissage des joints à la spatule avec un enduit à joint prêt à l'emploi ou en poudre, mise en place de la bande à joint et serrage de cette dernière, mise en œuvre de 2 couches supplémentaires d'enduit à joint largeur environ 25 à 30 cm, pour une finition parfaitement soignée.

Compris bandes de renforts armées, suivant le cas, agréées par le fabricant.

L'ensemble sera réalisé conformément aux DTU et normes en vigueur.

Compris toutes sujétions de fixations et de mise en œuvre.

Le présent plafond devra pouvoir recevoir l'isolation prévue ci-après.

NOTA : Une attestation du degré coupe feu 2h devra être remise au maître d'œuvre.

Localisation :

R+2: ensemble de la zone cage d'escalier, sanitaires, bureau 20, sacristie, oratoire et moitié du dgt 21

2.7 6 Habillage vertical en retombée de plafond

Réalisation d'un habillage vertical de type joue en retombée de plafond, comprenant :

- fourniture et mise en oeuvre de l'ensemble des ossatures métalliques supports (de sections adaptées suivant calculs et études de l'entreprise) et leurs fixations sur tous types de supports,
- fourniture, mise en oeuvre et réalisation en retombée de plafond en plaques de plâtre de type BA 13,
- traitements des joints en 3 passes, ponçages, les sujétions diverses d'exécution, de mise en oeuvre, de fixation, de découpes, trous, percements, réservations, etc...

Compris toutes sujétions de raccords avec les faux plafonds démontables et avec les plafonds en plaques de plâtre prévus ci-avant.

Dimensions : hauteur moyenne 0.50 m

Compris tous accessoires de mise en oeuvre.

Compris toutes sujétions de réalisation.

Localisation :

R+2: dans oratoire et salle polyvalente

2.7 7 Habillage périphérie châssis désenfumage

Réalisation d'un habillage CF 1h en périphérie du châssis de désenfumage en toiture, en plaques de plâtre fixées sur ossatures métalliques comprenant :

- fourniture et mise en oeuvre de l'ensemble des ossatures métalliques supports spécial feu(de sections adaptées suivant calculs et études de l'entreprise) et leurs fixations sur tous types de supports,
- fourniture, mise en oeuvre et réalisation des joues en plaques de plâtre de type PLACOFLAM BA 13 ou similaire, avec un complément d'isolation en de laine de verre avec pare vapeur afin d'éviter tous ponts thermiques,
- traitements des joints en 3 passes, ponçages, les sujétions diverses d'exécution, de mise en oeuvre, de fixation, de découpes, trous, percements, réservations, etc...

Compris toutes sujétions de raccords avec les plafonds et le châssis de désenfumage.

Dimensions : hauteur totale moyenne environ 6.70 m.

Compris tous accessoires de mise en oeuvre.

Compris toutes sujétions de réalisation.

Nota: un doublage isolé en périphérie du conduit est prévu en combles.

Localisation :

Entre plafond du R+3 et châssis en toiture

2.7 8 Plus value pour caisson devant fenêtres

Plus value pour réalisation d'un caisson en plaque de plâtre, identique au plafond, devant fenêtres ou porte fenêtres suivant le cas.

Hauteur retombée environ 50 cm.

Compris liaison avec plafond prévus ci-avant.

Y compris finition soigné arrêtes d'angle périphérique.

Compris toutes sujétions de réalisation.

Localisation :

R+2: ensemble des menuiseries extérieures

R+3: au droit des menuiseries extérieures

2.8 **DIVERS**

2.8 1 Plus value habillage trémie d'escalier

Plus value pour reprises diverses de l'habillage en périphérie de la trémie d'escalier, sur une hauteur d'environ 60 cm.

Compris toutes sujétions d'ossatures métalliques et plaque de plâtre de type BA 18.

Finition soignée de l'ensemble.

Compris liaisons et raccords avec plafond du niveau inférieur existant, avec doublage et cloisons existantes et avec éléments créés.

Localisation :

Pour reprise entre le niveau 1 et 2 au droit de la trémie créée